

et le conjurer de continuer à répandre ses Bénédictiones abondantes sur le plus juste des Rois, dont toutes les démarches ont pour but le bonheur de son Peuple.

A CES CAUSES, Nous avons Ordonné et Ordonnons par les présentes.

1<sup>o</sup>. Que le Jeudi, dixième jour de Janvier prochain, sera consacré d'une manière particulière à remercier Dieu de la victoire remportée sur la flotte Française de la Méditerranée le 1er et 2 du mois d'Août dernier par les forces navales de SA MAJESTÉ sous les ordres du Contre-Amiral *Horatio Nelson* Chevalier du Bain.

2<sup>o</sup>. Qu'il sera célébré le dit jour dans toutes les Eglises de ce Diocèse une Messe Solemnelle en action de grâces, à l'issue de laquelle on chantera le *Te Deum* avec le *Domine salvum fac Regem* et l'oraison pour le Roi.

3<sup>o</sup>. Les autels seront parés ce jour là comme aux plus grandes Solemnités, et le jour précédent, la Fête sera annoncée par le son des cloches.

4<sup>o</sup>. Messrs. les Curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette Fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique, et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnoissance.

Sera le présent mandement lu dans l'Assemblée Capitulaire de toutes les Communautés Religieuses et publié au prône de toutes les paroisses le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Longueuil sous notre seing, le Sceau du Diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire le vingt-deux Décembre mil sept-cent-quatre-vingt-dix-huit.

(Signé)



P. EVEQUE DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

(Signé) CHABOILLÉZ, Ptre. Secr.